

Procès-verbal n°4 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	29/09/23
À :	10h
Présidence :	M. Daniel OLIVET
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLLY Mr Daniel OLIVET
Absents excusés :	Mrs. Didier CASANADA, Jean-Pierre RIEU, Denis LASGOUTE, Sauveur ROMAGNOLE
Assiste à la réunion :	Mme Bernadette FERCAK

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 3 du 15 Septembre 2023.

FEUILLE DE DEFI - RAPPEL

La feuille de défi doit être dûment rempli, à savoir :

- Numéro du match
- Compétition et Poule
- Nom des équipes

La feuille de défi doit être envoyée par mail au secrétariat au format pdf en pièce jointe.

Aucun autre document ne sera pris en compte (photo, document dans le message du mail..)

Rappel

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.



RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en U12/U13 D1 devront obligatoirement avoir un éducateur titulaire du module de la catégorie, à DEFAUT le club sera pénalisé de retrait de point au classement à chaque journée en infraction. (Art.10 des RG District)

Forfaits Match :

Forfait du 23.09.23 D4 Poule D N°26831490 : Moussac / Garons : Forfait de Moussac : **30€**

Forfait du 30.09.23 D3 Poule B N° 27142557 : Vallabrègues / FC Bagnols Pont : Forfait de Vallabrègues : **30 €**

Retour CSR :

Dossier n°2023/2024-CSR- 005

- **Match n° 26847798 : CHAMBORIGAUD ASC 1 – LA CALMETTE 1 du 16/09/2023.** Forfait 30€ à La Calmette

Dossier n°2023/2024-CSR- 006

- **Match n° 26873104: POULX AS 2 – St GILLES AEC 1 du 16/09/2023.** Forfait 30€ à St Gilles AEC 1

Matches Non Joués du 16/09 à jouer le 4/11 :

- N°26800325 Le Vigan / Cigalois D3 Poule C
- N°26851889 Sumène / Beaucaire Jonquières D1 Poule B

Avec accords des deux clubs, possibilités d'avancer la programmation de ces rencontres

Matches reportés du 16.09.23 :

- N°26821374 Rousson / Bagnols Pont D1 Poule B le 04.10.23 à 16h00
- N°26853591 Rousson / Vézenobres D2 Poule A le 18.10.23 à 17h00

FMI - RAPPEL

En cas de non -utilisation de la FMI

Le club doit envoyer impérativement la feuille de match papier dûment complétée ainsi que le tableau explicatif en mail au secrétariat dès le lendemain de la rencontre.

Ces documents doivent être en format pdf et joints au mail (pas de photo insérée dans le corps du mail)

RAPPEL de l'article 72 alinéa 6 des RG du district Gard Lozère

Art. 72 - Feuille de match

(...)

5. Le Club ne se conformant pas à ces dispositions est passible de la sanction prévue à l'article 53 des présents règlements.

6. Qu'elle soit sous forme numérique (FMI) ou papier, la non-transmission de la feuille de match dans les 15 jours suivant la rencontre, entrainera, outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au Club responsable, sauf cas de force majeure dûment constaté par la Commission compétente.

(...)

« Donnera match perdu par pénalité à l'équipe recevante. »



Championnat U12

Forfait match

- N° 26853112 D1 Poule A du 23/09 Beaucaire- Jonquières / St Laurent/Tavel

Forfait de St Laurent/Tavel 30€

Forfait Général U12 D1 Poule E

du FC MILHAUD

- 1^{er} Forfait FC Milhaud /Calvisson FC du 16.09.23
- 2^{ème} Forfait Aimargues STO / FC Milhaud du 23.09.23
- 3^{ème} Forfait FC Milhaud / N. Pissevin du 30.09.23

Le 3^{ème} Forfait entraîne un FORFAIT GENERAL pour l'équipe du FC Milhaud.

Retour CSR

Dossier n°2023/2024-CSR- 009

Match n° 26855997 : PONTIL PRADEL 21 – EF VEZENOBRES CRUVIERS 31 du 16/09/2023

Forfait 30€ Pontil Pradel

Match non joué du 16/09 à jouer le 4/11 :

- N°26851495 D1 Poule C Bagnols Pont / Rousson
- N°26853093 D1 Poule E St Gilles AEC / Pissevin
- N° 26853077 D1 Poule D Vauvert / Beaucaire Jonquières

Avec accords des deux clubs, possibilités d'avancer la programmation de ces rencontres.

Foot Animation - U10 à U10/U11

RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en **U10/U11 et U10 ELITE** devront obligatoirement avoir un éducateur titulaire du module de la catégorie, à **DEFAUT** le club ne pourra pas prétendre jouer en ELITE.

Nîmes OL : Pl. U10 et U10/U11 sont programmés à **14H00** (début des rencontres) **pour toute la saison**

Foot Animation - U6 à U8/U9

RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en **U8/U9 – U8 – U6/U7 ELITE** devront obligatoirement avoir un éducateur titulaire du module de la catégorie , à **DEFAUT** le club ne pourra pas prétendre jouer en ELITE.

Engagement par FAL pour la saison 2023/2024 à Partir de Janvier 2024 pour les U8/U9 et U8 et pour les U6/U7 et U6 à partir de la saison 2024/2025

Les Plateaux sur **Beaucaire** seront organisés à **partir de 13h30** pour toute la saison



La commission demande aux clubs de contrôler sur FOOTCLUB le déplacement de leurs équipes pour les plateaux (U8/U9 et U8) de ce week-end, beaucoup de changement ont été effectués par le district, à la suite de certains engagements tardifs.

Merci de votre compréhension.

Foot Animation - FEMININES

Equipes déjà engagées en U12/U13 F :

BEUCAIRE-ROQUEMAURE 1 et 2 -QUISSAC-VERGEZE-TER DE CAM-LAUDUN

Dates Matches ALLER/SIMPLE (7 équipes 7 Rencontres – 7 Dates)

30/09 – 7/10 – 14/10 – 4/11 -11/11 -18/11 – 02/12

1 Rassemblement Féminin le **21 Octobre**

1 FUTSAL le **25 Novembre**

1 Journée PITCH (qualif pour la finale départementale) le **16 Décembre (8 équipes)**

Plateau U10/U11

Dates 30/09 – 07/10 – 14/10 – 4/11 Clubs : ALES – BEUCAIRE - LAUDUN – VERGEZE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Daniel OLIVET

La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO

